



Paris, le 17 septembre 2010

**BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO**  
**JUILLET 2010**

*En juillet 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro a progressé de 47 milliards d'euros par rapport à juin 2010. Cette augmentation résulte à parts quasiment égales d'une hausse de la valeur des parts et des émissions nettes.*

**L'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro est ressorti en hausse à 5 362 milliards d'euros en juillet 2010, contre 5 315 milliards en juin<sup>1</sup>.** Sur la même période, l'encours des parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro a diminué, revenant de 1 167 milliards d'euros à 1 143 milliards.

**Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro sont ressorties à 21 milliards d'euros en juillet 2010,** tandis que les OPCVM monétaires ont enregistré des rachats à hauteur de 6 milliards d'euros.

---

<sup>1</sup> Les variations des encours peuvent résulter des transactions (reflétant principalement le montant net des émissions et des remboursements), d'effets de valorisation (liés aux prix de marché y compris les taux de change) et de reclassements (liés par exemple aux réallocations d'entités au sein ou à l'extérieur du secteur). Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 7,3 % en juillet 2010, tandis que pour les OPCVM monétaires il est ressorti à - 13,8 %.

### Émissions de parts d'OPCVM

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours en fin de période, transactions au cours de la période)

	2010			
	Avr.	Mai	Juin	Juil.
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 388	5 329	5 315	5 362
Transactions	31	- 13	4	21
Taux de croissance annuel (en pourcentage)	12,8	11,9	10,1	7,3
<u>OPCVM monétaires :</u>				
Encours	1 183	1 190	1 167	1 143
Transactions	- 2	- 17	- 30	- 6
Taux de croissance annuel (en pourcentage)	- 10,6	- 12,0	- 12,3	- 13,8

Source : BCE

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » s'est inscrit à 9,6 % en juillet 2010. Les souscriptions nettes de parts émises par ces fonds se sont élevées à 10 milliards d'euros en juillet 2010. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance annuel est ressorti à 4,0 % et les souscriptions nettes se sont inscrites à 4 milliards d'euros. Pour les fonds mixtes, le taux de croissance annuel a atteint 7,9 % et les souscriptions nettes se sont établies à 6 milliards d'euros.

## Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des IFM (institutions financières monétaires) du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des AIF (autres intermédiaires financiers).
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur la page *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>).
- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour août, septembre et octobre 2010 doit intervenir, respectivement, le 19 octobre, le 19 novembre et le 21 décembre 2010 à 10h00.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
48 rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

**Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro**  
(montants en milliards d'euros ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	JUN 2010			JUILLET 2010		
	Encours	Transactions	Taux de croissance annuel <sup>1)</sup>	Encours	Transactions	Taux de croissance annuel <sup>1)</sup>
<b>Ventilation par stratégies de placement<sup>2)</sup></b>						
OPCVM « Obligations »	1750	1	11,9	1761	10	9,6
OPCVM « Actions »	1486	-5	11,9	1516	4	4,0
OPCVM « Mixtes »	1292	4	7,6	1300	6	7,9
OPCVM « Placements immobiliers »	252	1	10,8	253	1	10,8
Fonds spéculatifs	107	0	14,9	101	-1	16,2
Autres OPCVM	428	2	5,4	431	0	3,8
<b>Ventilation par types de fonds</b>						
Fonds ouverts	5232	4	10,0	5280	21	7,1
Fonds fermés	82	1	16,7	82	0	17,5

La somme des composantes peut ne pas équivaloir au total en raison des écarts d'arrondis.

1) Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes, immobiliers ou fonds spéculatifs n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ». Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.